Page: 1/11



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent
- · Code du produit: 08205 et 08206
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Emploi de la substance / de la préparation Peinture
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

MOTIP DUPLI B.V.

Wolfraamweg 2

NL-8471 XC Wolvega

Pays-Bas

Tel: +31 (0)561 694400 Fax: +31 (0)561 694411 e-mail info@nl.motipdupli.com

- · Service chargé des renseignements: QHSE Department
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+31 (0)561-694400 (09:00h - 17:00h)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Aerosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE



Xi; Irritant

R36: Irritant pour les yeux.



F+; Extrêmement inflammable

(suite page 2)

Page : 2/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 1)

R12: Extrêmement inflammable.

R52/53-66-67: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures

de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

A des effets narcotisants.

· Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- · Pictogrammes de danger







GHS02

GHS05

- · Mention d'avertissement Danger
- · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

butane-1-ol

naphta léger (pétrole), hydrotraité

acétone

acétate d'éthyle

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- · 2.3 Autres dangers
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Page : 3/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

· Composants dangereux:		
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	12,5-20
Numéro CE: 921-024-6	naphta léger (pétrole), hydrotraité Xn R65 Xi R38 F R11 N R51/53 R67 Flam. Liq. 2, H225 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	12,5-20
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49-xxxx	acétone X Xi R36 F R11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	12,5-20
EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	10-12,5
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27-xxxx	isobutane F+ R12 Flam. Gas 1, H220 Press. Gas C, H280	10-12,59
CAS: 141-78-6 EINECS: 205-500-4 Numéro index: 607-022-00-5 Reg.nr.: 01-2119475103-46-xxxx	acétate d'éthyle X IR 36 FR 11 R66-67 Flam. Liq. 2, H225 Fly Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-10%
Numéro CE: 919-446-0 Reg.nr.: 01-2119458049-33-xxxx	naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré Xn R48/20-65	5-10%
CAS: 71-36-3 EINECS: 200-751-6 Numéro index: 603-004-00-6 Reg.nr.: 01-2119484630-38-xxxx	butane-1-ol Xn R22 Xi R37/38-41 R10-67 Flam. Liq. 3, H226 Eye Dam. 1, H318 ↑ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335-H336	2,5-5%
	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle R10 爾 Flam. Liq. 3, H226	1-2,5%

Page : 4/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 3)

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Assurer une aération suffisante.
- · 6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

(suite page 5)

Page : 5/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 4)

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit frais.

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
67-64-1 acétone	
VME Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm	
106-97-8 butane	
VME Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm	
141-78-6 acétate d'éthyle	
VME Valeur à long terme: 1400 mg/m³, 400 ppm	
71-36-3 butane-1-ol	
VME Valeur momentanée: 150 mg/m³, 50 ppm	
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VME Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm	

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

risque de pénétration percutanée

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- · Matériau des gants Pas nécessaire.
- · Temps de pénétration du matériau des gants Pas nécessaire.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 5)

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

0.11.6	1
9.1 Informations sur les propriétés p Indications générales.	hysiques et chimiques essentielles
Aspect:	
Forme:	Aérosol
Couleur:	Selon désignation produit
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
valeur du pH:	Non déterminé.
Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	< 0 °C
Point d'éclair	< 0 °C
	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	> 200 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	13,0 Vol %
Pression de vapeur à 20 °C:	3500 hPa
Densité à 20 °C:	0,70369 g/cm³
Densité relative.	Non déterminé.
Densité de vapeur.	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
Solubilité dans/miscibilité avec	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage (n-octanol/ea	u): Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	91,2 %
EU-VOC:	642,0 g/l 91,23 %

(suite page 7)

Page : 7/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 6)

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- $\cdot \textbf{10.4 Conditions \`a \'eviter} \ \textit{Pas d'autres informations importantes disponibles}.$
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë

Valeurs LD	/LC50 détern	ninantes pour la classification:
64742-49-0	naphta léger	r (pétrole), hydrotraité
Oral	LD50	>5840 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2920 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	>193 mg/m3 (rat)
	LC50 / 4h	25,2 mg/l (rat)
	LC50 / 96 h	11.4 mg/l (fish)
67-64-1 acé	tone	
Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	20000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	39 mg/m3 (rat)
106-97-8 bu	ıtane	
Inhalatoire	LC50/4 h	658000 mg/m3 (rat)
141-78-6 ac	étate d'éthylo	e e
Oral	LD50	5620 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	>18000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	1600 mg/m3 (rat)
64742-82-1	naphta lourd	d (pétrole), hydrodésulfuré
Oral	LD50	>5000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	13100 mg/m3 (rat)
71-36-3 but	ane-1-ol	
Oral	LD50	2292 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	3430 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	17,76 mg/m3 (rat)
108-65-6 ac	étate de 2-m	éthoxy-1-méthyléthyle
Oral	LD50	8532 mg/kg (rat)
	T D 50	>5000 mg/kg (lapin)
Dermique	<i>LD50</i>	>5000 mg/kg (tapin)

- · Effet primaire d'irritation.
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Pas d'effet d'irritation.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Effet d'irritation.

(suite page 8)

Page: 8/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 7)

- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée Aucun effet de sensibilisation connu.
- · Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants: Irritant

SECTION 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:	
64742-49-0 naphta lég	ger (pétrole), hydrotraité
EC50 / 48 h	3 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 72 h	30-100 mg/l (algae)
LC50 / 96 h	93-117 mg/l (fish)
67-64-1 acétone	
EC50 / 48 h	8800 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 48 h	2262 mg/l (daphnia magna)
LC50/96 h (statique)	5540 mg/l (fish)
141-78-6 acétate d'éth	yle
EC50 / 24 h	2500 mg/l (daphnia magna)
64742-82-1 naphta lo	urd (pétrole), hydrodésulfuré
EC50 / 48 h	10-22 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 72 h	4,6-10 mg/l (algae)
LC50/96 h	10-30 mg/l (fish)
71-36-3 butane-1-ol	
EC50 / 48 h	1328 mg/l (daphnia magna)
EC50 / 72 h	8500 mg/l (algae)
LC50 / 96 h	1376 mg/l (Pimephales promelas)
108-65-6 acétate de 2-	méthoxy-1-méthyléthyle
EC50	408 mg/l (daphnia magna)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Effets écotoxiques:
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 9)

Page : 9/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 8)

· Catalogue	européen des déchets
	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

141 N. ONU	
14.1 No ONU ADR, IMDG, IATA	UN1950
14.2 Nom d'expédition des Nations unie	28
ADR	1950 AÉROSOLS
IMDG	AEROSOLS
IATA	AEROSOLS, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transpo	ort
ADR	
8	
Classe	2 5F Gaz.
Étiquette	2.1
IMDG, IATA	
Class Label	2.1 2.1
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	
Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre	
l'utilisateur	Attention: Gaz.
Indice Kemler:	-
No EMS:	F-D,S-U
14.7 Transport en vrac conformément à de la convention Marpol 73/78 et au rec	
Indications complémentaires de transpo	ort:
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Quantités exceptées (EQ)	Code: E0
- · · · · · ·	Non autorisé en tant que quantité exceptée
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D D

- FR

Page : 10/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 9)

· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	1L Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity	
· ''Règlement type'' de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1	

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Phrases importantes
- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R12 Extrêmement inflammable.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R38 Irritant pour la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- *R65 Nocif:* peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- *R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.*
- · Service établissant la fiche technique: R&D legislation and regulatory advisor
- · Contact: Mr. K. Smedeman
- · Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

(suite page 11)

Page: 11/11

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.06.2015 Numéro de version 43 Révision: 03.06.2015

Nom du produit: MOTIP CARAT SPRAY À EFFET PAILLETÉ Or et Argent

(suite de la page 10)

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1 Flam. Aerosol 1: Flammable aerosols, Hazard Category 1 Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas

Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2

STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3 STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1

Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2 Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente

_ ED